

PROCÈS-VERBAL D'UNE séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le lundi 16 août 2021, à 19H30, au lieu ordinaire des séances, à la salle du Conseil, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

Présences

Yves Bédard, maire
Jean Leclerc, conseiller
Diane Pinet, conseillère
Daniel Arteau, conseiller
Stéphane Martin, conseiller

Absence(s)

aucune

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance, Marie Tremblay, directrice générale et greffière intérimaire, Isabelle Lapointe, nouvelle employée, Nancy L'Heureux, trésorière et Vincent Rolland, secrétaire-trésorier adjoint.

OUVERTURE

Monsieur le maire Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire à 19 h 40.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres du Conseil présents sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée ainsi qu'un citoyen.

Ouverture

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**
- 3. Adoption de procès-verbaux**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2021
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 août 2021
- 4. Correspondance**
- 5. Trésorerie**
 - 5.1 Rapport financier mensuel au 31 juillet 2021
 - 5.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / juillet 2021
 - 5.3 Présentation des comptes à payer – juillet 2021
- 6. Dépôt de documents**
 - 6.1 Rapport sommaire des demandes de permis de construction
 - 6.2 Dépôt du procès-verbal de la réunion du 11 août 2021
- 7. Avis de motion et présentation des projets**
- 8. Règlements**
- 9. Résolutions**
 - 9.1 Embauche d'une secrétaire-trésorière
 - 9.2 Nomination d'un directeur général intérimaire
 - 9.3 Renouvellement des licences Microsoft 365 et migration – ajout dépense
 - 9.4 Autorisation de dépense – Bédard Guilbault comptable audit 2020
 - 9.5 Autorisation dépense gestion de projet MADA
 - 9.6 Autorisation de dépense – Service santé de Portneuf – don



- 9.7 Octroi de mandat arpenteur – lotissement secteur usine de traitement
- 9.8 Autorisation de dépense Barrage – réparation bloc ciment – **POINT REPORTÉ**
- 9.9 Autorisation signature protocole d’entente Prog. de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI) MRC de Portneuf
- 9.10 Autorisation de paiement arpenteur E Genois pour le remplacement du lot 6 396 421 à 6 451 461 et 6 451 462
- 9.11 Autorisation dépense – Prog aide au déneigement chemins privés – Fiducie de la Colonie, saison 2020
- 9.12 Autorisation de dépense Création Candide – Aménagement paysager au Parc de l’Hôtel de Ville et au Parc de la chapelle
- 9.13 Autorisation de dépense déneigement ch des Hêtres – Hiver 2022
- 9.14 Autorisation de dépense MCB construction – chemin de la Chapelle et TDLN
- 9.15 Autorisation de dépense P. Boucher (électricité) – Activité 100^e – Débranchement
- 9.16 Autorisation de dépense Robitaille excavation – Parc de l’Hôtel de Ville et Parc de la chapelle
- 9.17 Demandes de permis – Règlements relatifs au PIIA
- 9.18 Autorisation dépense – Programme de contrôle des bernaches – Saison printanière 2021
- AJOUT 9.19 Résolution pour la création d’un comité de suivi de la MADA**

- 10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles**
- 11. Période d’intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l’ordre du jour**
- 12. Deuxième période de questions**
- 13. Clôture de la séance**
- 14. Levée de l’assemblée**

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc , conseiller
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents, incluant le maire
D’ADOPTER l’ordre du jour de la présente séance de ce conseil avec **modifications,**
Résolution 21-08-259

-
- 2. Première période de questions sur les sujets à l’ordre du jour**
Aucune question.

-
- 3. Adoption de procès-verbaux**
Voir annexe A pour les procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2021

CONSIDÉRANT QU’une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2021 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d’en faire la lecture suivant la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents, incluant le maire
par la résolution **21-08-260**

D’ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juillet 2021,

3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 août 2021

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 août 2021 a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture suivant la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire par la résolution **21-08-261**

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2021.

4. Correspondance

Voir annexe B pour les documents de la correspondance

Voici le tableau de la correspondance aux élus pour la période se terminant le 10 août 2021. Les documents s'y référant ont été remis aux membres du conseil au moins 24 heures avant la rencontre.

Le 10 août 2021 **Correspondance aux élus**

Période visée : du 14 juillet au 12 août 2021

Présentée à la séance ordinaire du 16 août 2021

No	Date	Expéditeur	Sujet de la correspondance	PJ	env cl
1	2021-07-16	Commission d'accès à l'information	Suivi de la CAI : dossier fermé - Marcel Michaud	oui	26-juil
2	2021-07-27	Courrier de Portneuf, éd 21 juillet 2021	Avis public projet modif règl Location chalet court terme	oui	27-juil
3	2021-07-27	Fédération québécoise des municipalités	Adhésion 2021-2022	oui	27-juil
4	2021-08-04	Sécurité publique	Possibilité d'ouverture de centres d'hébergement d'urgence	oui	04-août
5	2021-08-09	Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent (APPELS)	Demande Cartographie et délimitation de la ligne des hautes eaux (0-2ans)	oui	09-août
6	2021-08-09	ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE PORTNEUF	OFFRE D'EMPLOI Chargée de projet	oui	09-août

5. Trésorerie

Voir annexe C pour les documents de trésorerie

5.1 Rapport financier mensuel au 31 juillet 2021

La trésorière fait la lecture du rapport financier

Note : une copie a été envoyée par courriel plus de 24 heures à l'avance.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire par la résolution **21-08-262**



QUE ledit rapport financier au 31 juillet 2021 soit adopté tel que lu.

5.2 Approbation des bordereaux de dépenses et salaires / juillet 2021

Chacun des membres du Conseil ayant reçu copie les bordereaux de dépenses et salaires pour le mois de juillet 2021, la trésorière est dispensée d'en faire une lecture intégrale.

Les bordereaux de dépenses et salaires pour la période de juillet 2021 dont le paiement a déjà été autorisé totalisant **261 405,01 \$** sont annexés au présent procès-verbal.

BORDEREAU DE DÉPENSES ET SALAIRES / MAI 2021		
	DÉPENSES	218 667,45 \$
	SALAIRES	42 737,56 \$

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
par la résolution **21-08-263**

5.3 Présentation des « Liste des déboursés au 31 juillet 2021 » (voir annexe C)

Note : une ne copie a été envoyée par courriel plus de 24 heures à l'avance.

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le
maire
par la résolution **21-08-264**

QUE le bordereau des dépenses pour le mois de juillet 2021 soit approuvé tel qu'il a été présenté et que la trésorière, Nancy L'Heureux, procède au paiement des dépenses y figurant pour un total de 173 393,71 \$.

Certificat de crédits

Je, soussignée *Nancy L'Heureux, trésorière* certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses mentionnées dans ce procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 17 août 2021.

Signature : _____

6. Dépôt de documents d'urbanisme

Voir annexe D pour les documents d'urbanisme

6.1 Rapport sommaire des demandes de permis en urbanisme

Mois de juillet 2021 , 17 permis, représentant une valeur de	562 497 \$
Mois de juillet 2020, 24 permis, représentant une valeur de	202 340 \$
Cumulatif pour la période de janvier à juillet 2021	6 628 290 \$



6.2 Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 11 août 2021
Voir annexe D

7. Avis de motion et présentation des projets
Aucun

8. Règlement
Aucun

9. Résolutions

9.1 RESSOURCES HUMAINES – EMBAUCHE SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

ATTENDU QUE Nancy L'Heureux a signifié son intention de mettre un terme à son mandat à la trésorerie ;

ATTENDU QUE la municipalité a enclenché un processus de recrutement afin de pourvoir le poste de secrétaire-trésorière ;

ATTENDU QU'à la suite du processus de sélection, le comité a soumis au conseil ses évaluations et commentaires et qu'une candidate a été recommandée ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire par la résolution **21-08-265**

QUE le Conseil accepte l'embauche de Isabelle Lapointe domiciliée à Lac-Sergent ;
Que le conseil accepte le contrat présenté, celui-ci n'ayant pas pour effet de limiter les droits, privilèges ou avantages prévus à la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., c. N-1.1) ;

ET QUE son entrée en fonction se fera progressivement entre le 16 et le 27 août, puis selon un horaire complet à compter du 30 août 2021 ;

9.2 NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE

ATTENDU QUE le mandat de Marie Tremblay à titre de directrice générale et greffière intérimaire se termine la semaine du 23 août 2021 ;

ATTENDU QUE la municipalité ne désire pas procéder immédiatement à un processus de recrutement pour pourvoir ce poste considérant l'embauche à la même période d'une nouvelle secrétaire-trésorière ;

ATTENDU QU'un employé présentement en fonction depuis douze mois peut assumer le poste en intérim pour une période de 3 à 6 mois ;

ATTENDU QUE le présent contrat n'a pas pour effet de limiter les droits, privilèges ou avantages prévus à la Loi sur les normes du travail (L.R.Q., c. N-1.1) ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère



ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
par la résolution **21-08-266**

QUE le Conseil nomme Vincent Rolland domiciliée à Lac-Sergent à titre de directeur
général intérimaire ;

ET QUE son entrée dans cette fonction sera le 30 août 2021 ;

9.3 RENOUELEMENT DES LICENCES MICROSOFT 365 ET MIGRATION – AJOUT DÉPENSE

ATTENDU QUE la ville de Lac-Sergent souhaitant renouveler ses licences et logiciels
informatiques à jour (Microsoft 365) pour son personnel et les élus ;

ATTENDU QUE le Conseil a accepté le 19 juillet dernier une dépense de 368,60 \$ plus
les taxes applicables correspondant au devis EST-000453, mais que à la suite des
problèmes rencontrées le total des frais s'élève à 481,60 \$ plus les taxes applicables ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
par la résolution **21-08-267**

QUE le Conseil autorise la dépense de 113 \$ + tx pour combler la différence

ET QUE la provenance des fonds pour le paiement de ses services provient des
surplus non affectés.

9.4 AUTORISATION DE DÉPENSE – BÉDARD/GUILBAULT inc. - vérification comptable de l'exercice financier 2020

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les Cités et Villes*, la ville de Lac-Sergent a le
devoir de nommer un vérificateur des registres comptable ;

CONSIDÉRANT que le conseil a nommé pour l'exercice 2020 la firme Bédard Guilbault
en tant que ses vérificateurs externes ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
par la résolution **21-08-268**

QUE le conseil municipal approuve la dépense de 12 850 \$ plus les taxes applicables
pour le contrat de vérification comptable de l'exercice financier 2020 ;

ET QUE la provenance des fonds pour le paiement de cette somme soit répartie
ainsi : 13 000 \$ au poste budgétaire 02 13000413 et que 490,90 \$ proviennent du
surplus non affectés.

9.5 AUTORISATION DE DÉPENSE TPJ-2021-001 (2) – MADA

Services conseils – Élaboration de la politique municipale des aînés et de son plan
d'action MADA



ATTENDU que Madeleine Pichette est la chargée de projet pour le mandat d'élaboration de la politique municipale des aînés et de son plan d'action ;

ATTENDU qu'une somme de 3 000 \$ dollars à titre d'honoraires professionnels a été adoptée par la résolution 21-02-049 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par madame Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **21-08-269**

QUE la somme de 800 \$ lui soit versée en tant qu'honoraires pour les mois de juin et juillet 2021 et ainsi terminer le présent mandat MADA ;

ET QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire Loisirs/culture – autres activités culturelles / plan d'action MADA 02-70290 999.

9.6 AUTORISATION DÉPENSE COLLECTE DE FONDOS - FONDATION SANTÉ PORTNEUF - Randonnée vélo santé 2021

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Santé Portneuf organise le 18 septembre 2021 une activité bénéfique nommée Randonnée Vélo Santé – Alcoa dans le but de financer les soins de proximité et la clientèle aînés ainsi que le financement de l'acquisition de nouveaux équipements médicaux ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-Sergent souhaite contribuer par un don en argent ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire,

Par la résolution **21-08-270**

QUE le Conseil autorise la dépense de 300 \$ correspondant à l'inscription d'une participation cycliste ;

ET QUE les fonds pour le paiement des frais d'inscription proviennent du poste budgétaire 02 19000 996.

9.7 OCTROI DE MANDAT ARPEUTEUR – Lotissement secteur usine de traitement

ATTENDU QUE la Ville requière un plan projet de modification du cadastre dans le cadre de la mise en place d'un projet d'usine de traitement d'un réseau de traitement des eaux usées à Lac-Sergent ;

ATTENDU l'estimation des honoraires reçue par É. Genois arpenteure inc. correspondant à l'exécution des travaux suivants :

- Création d'une rue municipale ayant une emprise de 10m dans le secteur du chemin des Hêtres (secteur des 800) (actuellement les propriétaires du secteur ont accès à leur résidence via des servitudes de passages)
- Création de 3 lots résidentiels de 4000 m² et de 50m de frontage sur la partie nord de cette nouvelle rue dans un secteur actuellement zoné forestier
- Aménagement d'une aire de virage en bout de rue
- Création de 2 lots à vocation municipale sur la partie sud de la rue
- Modification des accès aux propriétés existantes et modification de l'alignement de la rue afin d'exclure les puits existants de la nouvelle emprise de rue municipale



EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution : 21-08-271

QUE le Conseil approuve l'octroi d'un mandat tel que décrit plus haut et accorde des honoraires de 15 000 \$.

QUE la source de financement provienne des surplus non affectés.

Point REPORTÉ

9.8 AUTORISATION DE DÉPENSE BARRAGE – RÉPARATION BLOC CIMENT

9.09 AUTORISATION SIGNATURE PROTOCOLE D'ENTENTE PROG. DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER (PSMMPI) MRC DE PORTNEUF

ATTENDU que la Ville a en 2020 a adopté le dépôt d'un projet avec description et estimation des coûts (réf. résolution 20-02-042) au Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier de la MRC de Portneuf – Volet 1B ;

ATTENDU la contribution non remboursable de 85 000 \$ accordée à la Ville de Lac-Sergent pour la réalisation du projet « Restauration de la chapelle Notre-Dame-de-la-Paix » ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution 21-08-273

QUE la Ville de Lac Sergent autorise Marie Tremblay, directrice générale, à signer le protocole rédigé par la MRC de Portneuf (voir pièce E) ;

9.10 AUTORISATION DE PAIEMENT ARPENTEUR E GENOIS POUR LE REMPLACEMENT DU LOT 6 396 421 À 6 451 461 ET 6 451 462

ATTENDU QUE l'arpenteur É. Genois a été mandatée par la Ville pour procéder au remplacement du lot 6 396 421 à 6 451 461 et 6 451 462 ;

ATTENDU QUE le mandat est réalisé et déposé au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec le date du 20 juillet ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution 21-08-274

D'autoriser le paiement à la firme **É. Genois arpenteure-géomètre inc.** de la facture référence minute 18796, pour la somme de 1 200 \$ + les taxes applicables et de 200 \$ pour les frais de dépôt au Service de Cadastre ;

9.11 AUTORISATION DÉPENSE – AIDE AU DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS – FIDUCIE DE LA COLONIE 2020

ATTENDU notre *Programme d'aide financière au déneigement des chemins privés* adopté adoptée par résolution 19-05-136 le 21 mai 2019 ;

ATTENDU qu'il y est inscrit que le remboursement est effectué sur présentation des pièces justificatives ;

ATTENDU que la municipalité doit s'assurer avant d'effectuer un déboursé que les parties respectent les exigences ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **21-08-275**

QUE la Ville de Lac Sergent accepte de verser les contributions maximales suivantes jusqu'à concurrence des montants corroborés par les factures :

Chemins Demandeurs	Distance admissible (m)	Contribution admissible
Chemin de la Colonie	0,45 (km)	1 939,59 \$

9.12 AUTORISATION DE DÉPENSE CRÉATION CANDIDE – AMÉNAGEMENT PAYSAGER AU PARC DE L'HÔTEL DE VILLE ET AU PARC DE LA CHAPELLE

ATTENDU QUE la Ville a entamé des travaux importants de réfection dans ses parcs et que certains travaux d'aménagement paysagés sont nécessaires ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **21-08-276**

QUE le Conseil autorise le paiement pour des plantations au Parc de l'Hôtel-de-Ville à la l'entreprise Création Candide/Orchidée de St-Léonard pour la somme de 4 024,13 \$ plus les taxes applicables ;

QUE le Conseil autorise le paiement pour des plantations au Parc de la Chapelle à la l'entreprise Création Candide/Orchidée de St-Léonard pour la somme de 2 800 \$ plus les taxes applicables ;

ET QUE les fonds proviennent du Fonds de parc à inscrire au poste 03 31010 5261.

9.13 PRISE EN CHARGE DU DÉNEIGEMENT CH DES HÊTRES – HIVER 2022

ATTENDU QUE la Ville a inclus lors de son dernier appel d'offres - pour l'entretien hivernal de son réseau municipal - la possibilité de faire le déneigement du chemin des Hêtres sur trois ans, à la suite de discussions avec les représentants de l'Association des propriétaires du domaine des Hêtres ;

ATTENDU QUE l'article 70 de la loi sur les compétences municipales permet à une ville de prendre en charge le déneigement d'une rue privée et que la majorité des propriétaires du chemin des Hêtres s'y sont prononcés en faveur ;

ATTENDU QUE la majorité des propriétaires de ce chemin ont demandé à la Ville va prendre en charge le déneigement ;



EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **21-08-277**

QUE la Ville de Lac-Sergent prenne en charge le déneigement du chemin à compter de l'automne 2021 sur les lots 3515597, 3515804, 3515803, 3515802 et 3515765 (adresses civiques de 901 à 950) ;

QUE le coût pour les propriétaires soit de 90 \$ par unité d'évaluation pour les trois prochaines années, apparaissant sous forme d'une taxe de secteur sur le compte de taxes annuel à compter de 2022 ;

ET QU'À la fin de ces trois années cette taxe de secteur serait ajustée selon le pourcentage de variation du prix du contrat municipal de déneigement octroyé.

9.14 AUTORISATION DE DÉPENSE MCB CONSTRUCTION – CHEMIN DE LA CHAPELLE ET TDLN

ATTENDU QUE la Ville se doit d'entretenir son réseau routier ;

ATTENDU QUE des travaux de drainage pour réparer le fossé d'une partie du chemin de la Chapelle sont nécessaires à la suite à un bris de cause naturelle ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **21-08-278**

QUE le Conseil autorise le paiement à l'entreprise **MCB Construction** pour des travaux de drainage à la rue de la Chapelle et Tour-du-lac-Nord le 22 juin, pour la somme de 785 \$ plus les taxes applicables (F6260) ;

QUE le Conseil autorise le paiement à l'entreprise **MCB Construction** pour des travaux les 7 et 8 juillet d'excavation et de livraison de cabochon pour la somme de 1 750 \$ plus les taxes applicables (F6260) ;

ET QUE les fonds proviennent de Travaux routiers 02 32000 521.

9.15 AUTORISATION DE DÉPENSE – P. Boucher électricien – 100^e

ATTENDU QUE la Ville offre à ses citoyens des spectacles musicaux dans le cadre du centenaire de la ville ;

ATTENDU QUE des équipements scéniques requièrent un branchement et du filage particulier ;

EN CONSÉQUENCE il est
PROPOSÉ par Diane Pinet, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire
Par la résolution **21-08-279**

QUE le Conseil approuve les travaux de l'entrepreneur en électricité **P. Boucher inc.** pour la somme de 80,56 \$ plus les taxes applicables pour le débranchement de câble ayant servi à la sonorisation ;



ET QUE la dépense soit imputée au poste Loisir/culture – activités du centenaire 02 70193 447.

9.16 AUTORISATION DÉPENSE – R. ROBITAILLE EXC – Parc de l’HdV et de la Chapelle

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent a entrepris des travaux d’aménagement majeurs sur le site du Parc de l’Hôtel de Ville et celui du Parc de la Chapelle ;

ATTENDU QUE ces travaux nécessitent des voyages de terre, de poussière de pierre, des frais de chargement de branches et autres du même type ;

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l’unanimité des membres présents, incluant le maire,

Par la résolution **21-08-280**

QUE le Conseil accepte que la ville procède au paiement de ces factures à l’entreprise Raymond Robitaille excavation selon les données correspondantes :

<u>Somme à payer</u>	<u># facture</u>	<u>Provenance des fonds</u>
849,46 \$ + tx	F037983	Budget d’opération 03 31010 522 (Chapelle)
301,00 \$ + tx	F037979	Fonds de parc : 50% 037979, 50% 037956
1 471,00 \$ + tx	F037956	Fonds de parc : 50% 037979, 50% 037956
5 770,24 \$ + tx	F037703	Fonds de parc 03 31000 526 (Hébertiste)
780,00 \$ + tx	F037931	Fonds de parc 03 31010 526 (Hébertiste)

9.17 DEMANDES DE PERMIS FAITES DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS RELATIFS AU PIIA

ATTENDU QUE ces demandes de permis ont été analysées le 11 août 2021 par le Comité consultatif d’urbanisme, lesquelles apparaissent au tableau de synthèse du même jour et annexé au présent procès-verbal CCU-21-08-073 ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d’urbanisme recommande aux membres du Conseil municipal d’accorder ces permis :

- au propriétaire du **73, chemin de la Montagne** ayant soumis au CCU des plans pour une construction neuve, demande 2021- ;
- au propriétaire du **2078, chemin du Tour-du-Lac Sud** ayant soumis au CCU des plans pour la construction d’un bâtiment secondaire (garage), demande 2021- ;
- au propriétaire du **2169, chemin du Tour-du-Lac Sud** ayant soumis au CCU des plans pour la construction d’un bâtiment secondaire (cabanon), demande 2021- ;
- au propriétaire du **943, chemin des Hêtres** ayant soumis au CCU des plans pour la construction

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Jean Leclerc, conseiller

ET RÉSOLU à l’unanimité par les membres présents, incluant le maire

Par la résolution **21-08-281**



PUISQUE ces projets répondent à la majorité des objectifs et des critères de PIIA, le Conseil municipal entérine les demandes de permis (demandes initiales) assujetties au règlement sur les PIIA No. 315-14 telles que présentées.

9.18 AUTORISATION DÉPENSE – PROGRAMME DE CONTRÔLE DES BERNACHES – SAISON PRINTANIÈRE 2021

ATTENDU QUE la Ville de Lac-Sergent au cours de la saison printanière a appliqué le programme contrôle des bernaches ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

Par la résolution **21-08-282**

QUE le conseil autorise la dépense 500 \$ en honoraire au trappeur Paul Lepage,

ET QUE la provenance des fonds provienne du poste 02 47000 521.

AJOUT 9.19 RÉOLUTION POUR LA CRÉATION D'UN COMITÉ DE SUIVI DE LA MADA

ATTENDU QUE la Ville s'est engagée dans la démarche MADA, par le biais du Programme de soutien à la démarche municipalité amie des aînés, Volet 1 du gouvernement du Québec, à la suite de l'adoption de la résolution 19-08-208 ;

ATTENDU QUE la Convention d'aide financière spécifie au point 3.9 afin d'adopter une résolution autorisant la création et la mise sur pied d'un comité de suivi du plan d'action MADA ayant pour objectif de soutenir la réalisation des actions lors du processus de mise en œuvre ;

ATTENDU QUE la Convention requière au moins deux sièges pour des personnes représentatives du milieu de vie des aînés et qu'un siège pour un élu responsable du dossier des aînés ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Daniel Arteau, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité par les membres présents, incluant le maire

Par la résolution **21-08-272**

DE NOMMER ces personnes en tant que membres du comité de suivi MADA :

1. Diane Pinet, conseillère, responsable du dossier des aînés
2. Madeleine Pichette, citoyenne de Ville Lac-Sergent
3. Éric Labrie, citoyen de Ville Lac-Sergent

Il est possible que d'autres personnes se joignent au comité éventuellement.

10. Suivi des affaires en cours et affaires nouvelles

11. Période d'intervention des conseillers et conseillères sur les sujets qui ne sont pas à l'ordre du jour



12. Deuxième période de questions

Un citoyen demande des précisions sur le cheminement du projet de loi 390-21 modifiant le règlement de zonage No 314-14 afin de régir les résidences de tourisme sur le territoire de la ville de Lac-Sergent.

13. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

14. Levée de l'assemblée

EN CONSÉQUENCE il est

PROPOSÉ par Stéphane Martin, conseiller

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents, incluant le maire,

Par la résolution **21-08-283**

QUE la séance soit levée à 20H30.

YVES BÉDARD
MAIRE

MARIE TREMBLAY
Directrice générale et greffière par intérim